



# Compatibilité climatique Avena BCV

(Fondation BCV 2ème pilier)

## Caractérisation

AVENA Fondation BCV 2ème pilier a un volume d'investissement total d'environ CHF 2.3 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 80 à 120 des caisses de pension en Suisse.

## Politique en matière de durabilité/ESG

Selon les informations disponibles sur le [site Internet](#) (rubrique FAQ), AVENA BCV a validé d'engagements prises par son gestionnaire de fortune, la Banque Cantonale Vaudoise BCV. La Fondation veut ainsi adopter la liste d'exclusion de l'ASIR, intégrer des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans sa gestion par l'utilisation d'univers de placement ESG (indices) sans compromis sur la performance ou le risque, et intégrer la transition climatique par l'exclusion des sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon.

---

### Commentaire de l'Alliance climatique

- L'intention de valider des produits ou des mesures de la BCV peut impliquer l'introduction d'éléments ESG seulement marginaux aussi bien que de grande portée.
- Toutefois, l'annonce de vouloir intégrer des critères ESG dans sa gestion par l'utilisation d'univers de placement ESG (indices) et la transition climatique par l'exclusion des sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon a le potentiel d'augmenter la qualité ESG et de réduire les émissions de CO2 financées.

## Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'[expertise juridique du cabinet d'avocats NKF](#).

AVENA BCV ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, l'annonce de vouloir intégrer la transition climatique par l'exclusion des sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon a le potentiel de réduire les émissions de CO2 financées.

## Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

AVENA BCV n'a pas encore publié de mesures explicites pour décarboniser le portefeuille mobilier.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, l'annonce de vouloir intégrer la transition climatique par l'exclusion des sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon a, en combinaison avec l'intégration des critères ESG dans la gestion par l'utilisation d'univers de placement ESG (indices), le potentiel de réduire les émissions de CO2 financées de manière considérable.

## Adhésion à des associations de développement durable

Le gestionnaire de fortune, la BCV, est membre de [Swiss Sustainable Finance](#).

La BCV est également membre de l'initiative des [UN-Principles of Responsible Investing](#) et s'engage ainsi à prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) dans sa politique d'investissement et à en assurer le reporting.

## Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

AVENA BCV manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

## Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

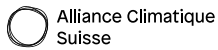
## Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

AVENA BCV n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

---

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, il manque encore une véritable stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



---

## Conclusion

Au stade actuel, la volonté de AVENA de valider d'engagements ESG pris par son gestionnaire de fortune BCV n'a pas encore amené à une décarbonisation. Cependant, dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les critères du rating sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification au moins en ORANGE.



## Tendance 2018-2021:

Évaluation: légèrement mieux

---

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec l'annonce de validation d'engagements ESG pris par son gestionnaire de fortune BCV, pourtant pas spécifiés, AVENA BCV a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- Elle devrait faire en sorte que soient sélectionnés, via son gestionnaire BCV, des fonds et des titres dont il est démontré qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction du CO2 de grande portée.
- Dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les critères du rating sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification au moins en ORANGE.